

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 15 mars 2016

Étaient présents : Line LALAURIE, maire, Gérald BENEZET, Claude FAVRE, Jean-Claude VIGNEAU, Maryse PAÏOTI, Guylène LIA, adjoints au Maire et Axel MORIZET, Josianne ESCODO, Serge TOMIET, Alain BOUCHAREL, Jean-Marie PREVOT, Nathalie TARTAS, Chantal CZWOJDRAK, Sophie BERGER, Maud DURNEY, Magali DELMOULY, Daniel MARROT, Christophe PLANTY, Anne-Marie FELTRIN, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Alain BOUCHAREL

Procuration de Mr BOUCHAREL donnée à Mme le Maire

L'ordre du jour est essentiellement consacré à l'approbation des comptes de gestion et administratif 2015. Mme Le Maire présente les écritures comptables réalisées :

Détails du Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

En fonctionnement :

Les dépenses réelles s'élèvent à 970 325.90 € contre 993 277.63 € en 2014 soit 22 951.73 € de moins.

Les recettes réelles s'élèvent à 2 331 694.86 € contre 2 712 412.27 € .

Quant aux opérations d'ordre, elles représentent 31 580.67 € en dépense et 4 154.99 € en recettes.

La section de Fonctionnement dégage donc un excédent de 1 333 943.28 €.

- **Les dépenses** se décomposent en plusieurs chapitres :
 - les charges à caractère général que sont les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage représentent 120 832 €, soit une diminution de près de 28 000 € qui s'explique essentiellement par une baisse des charges d'eau 10 128 € (contre 17 671 € en 2014 car fuites importantes), et le transfert des dépenses d'électricité au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » suite aux diverses conventions passées avec le SDEE47.
 - les services extérieurs avec : les divers contrats de maintenance (éclairage public, contrôles des bâtiments et installations, logiciels, ...) pour 21 849 €, les primes d'assurance pour 20 597 €, le remboursement au collège des repas des écoles pour 56 553 € en forte augmentation (+4 300 €).
 - Les dépenses de personnel ; baisse de 8 000 € au niveau du personnel titulaire qui s'explique par la reprise du travail à 80 % suite à un congé de maternité d'un agent ayant choisi de prendre un congé parental ; très forte augmentation des frais de personnel non titulaire (+18 000 €) suite aux recrutements de plusieurs contractuels pour les animations périscolaires, au remplacement de Melle Gaillardet en congé de maternité, à celui de Mr Pierre par un agent contractuel sur l'année entière (contre 4 mois en 2014).
 - Au chapitre des impôts, on remarque que les taxes foncières se sont élevées à 13 571 € contre 19 126 € en 2014, dû à la régularisation de l'imposition des structures d'hébergement du village de vacances qui n'avaient pas été présentés en 2013 et ont été réglés en 2014.

Les indemnités des élus représentent 40 301 € et le service incendie 55 909 €.

Les subventions aux associations représentent 47 751 € (4000 € complémentaires alloués à Musiques en Vallée du Lot en séance du conseil en janvier 2016 pour compenser le déficit du festival de 2015 seront versés sur l'exercice 2016).

- **Les recettes** sont composées essentiellement des contributions directes pour 506 427 (contre 465 089 € en 2014), du FNGIR pour 83 878 € égal, des droits de mutation pour 35 001 €, de la dotation forfaitaire pour 189 050 € (contre 222 357 €) en forte diminution, la dotation de solidarité rurale pour 23 988 €,

de la participation des familles aux services de restauration et périscolaire pour 57 244 €. La communauté de Communes à travers le fonds de solidarité intervient pour 116 569 €, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour 44 104 €. Le revenu des immeubles en hausse s'élève à 203 958 € et vient s'ajouter aux recettes de fonctionnement ; à noter l'arrivée de Mme BENEZET à la maison de santé depuis janvier 2015 et l'actualisation du loyer de la résidence de tourisme au Grand Bleu qui participent à cette augmentation (+13 000 €).

En Investissement :

Les dépenses s'élèvent à 332 910 € contre 838 284 € en 2014.

Les recettes s'élèvent à 1 065 185 € soit un **excédent de 732 274 €.**

- Au chapitre des **dépenses**, voici le détail des opérations :

- Acquisitions d'immeubles : 12 500 € achat du garage ZINEZI
- Acquisition de matériel : 3 742 €
- Eclairage public : création au Foirail pour 8 928 €
- Ecole maternelle : réfection de la cour et remplacement du bac à sable par un sol souple pour 25 525 €
- Travaux divers : 12 502 €
 - o Travaux d'étanchéité toitures stadium et mairie 4 029 €
 - o Traitement anti-pigeons du clocher de l'église 6 720 €
 - o Démolition des sanitaires du camping 752 €

- **En recettes :**

- Subvention pour la construction du club house de rugby : 91 305 €
A cela s'ajoute le FCTVA 80 915 € et l'affectation de résultat 2014 pour 839 043 €.

Le budget principal dégage donc un excédent global de 2 066 218 €

Mr PLANTY émet deux observations à la suite de cette présentation : d'une part, les recettes liées à l'extension de la conserverie D'AUCY lui semblent minimales par rapport à la superficie créée, et d'autre part il « remercie les services pour la bonne gestion ». Mr TOMIET demande si les dotations d'Etat 2016 sont connues : pas encore, elles devraient être communiquées avant la fin du mois.

Mme le Maire se retire afin de laisser les membres du Conseil décider. Monsieur BENEZET, 1^{er} adjoint, propose ensuite de délibérer sur ces documents budgétaires.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Budget Principal (délibération)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au à l'approbation du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

**Le Conseil,
Après en avoir délibéré,**

- Vote le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Principal (délibération)

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	2 033 043,00
	Réalisé :	332 910,65
	Reste à réaliser :	626 000,00

Recettes	Prévus :	2 033 043,00
	Réalisé :	1 065 185,60
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	2 165 786,00
	Réalisé :	1 001 906,57
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	2 165 786,00
	Réalisé :	2 335 849,85
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	732 274,95
Fonctionnement :	1 333 943,28
Résultat global :	2 066 218,23

Affectation des Résultats 2015 – Budget Principal (délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line LALAURIE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 21 mars 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **453 852,51**
- un excédent reporté de : **880 090,77**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **1 333 943,28**

- un excédent d'investissement de : **732 274,95**
- un déficit des restes à réaliser de : **626 000,00**

Soit un excédent de financement de : **106 274,95**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	1 333 943,28
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 333 943,28
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	732 274,95

Compte Administratif 2015 du Budget d'Assainissement Collectif.

En dépenses de Fonctionnement, à noter 9 222 € de dépenses (assistance à maître d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de DSP) et 43 617€ au titre des opérations d'ordre. En recettes de fonctionnement, 17 452 € d'écritures d'ordre (amortissement de subventions) et 15 006 € de surtaxe assainissement, 15 789 € de prime à la performance épuratoire. On notera un excédent de fonctionnement reporté de 34 388 € soit un résultat d'exploitation excédentaire de 82 636 €.

En section d'investissement, 17 452 € d'opérations d'ordre (amortissement de subventions). En recettes, un excédent reporté de 77 469 € et des opérations d'ordre de 43 617 €. Au final, un excédent d'investissement de 103 634 €.

Ce budget dégage un résultat global de 186 270 €.

Mme le Maire précise que le projet de diagnostic du réseau d'assainissement collectif est suspendu en attendant la décision du Préfet quant à l'existence du syndicat des eaux ; en cas de maintien, le cabinet IRH sera missionné pour le réaliser afin d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration dont le rendement n'est pas optimal. Des subventions pouvant atteindre 80 % seraient demandées. Monsieur BENEZET propose ensuite aux membres présents de délibérer sur ces documents budgétaires. **Ces derniers sont adoptés à l'unanimité.**

Approbation du Compte de Gestion 2015– Budget Assainissement Collectif (délibération)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au à l'approbation du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

**Le Conseil,
Après en avoir délibéré,**

- Vote le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – Assainissement Collectif (délibération)

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Line LALAURIE, Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	119 794,00
	Réalisé :	17 452,73
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	122 384,00
	Réalisé :	121 086,94
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	177 137,00
	Réalisé :	52 839,71
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	175 842,00
	Réalisé :	82 636,41
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	103 634,21
Fonctionnement :	29 796,70
Résultat global :	133 430,91

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – Assainissement Collectif (délibération)

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Line LALAURIE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 21/03/2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	4 591,40
- un excédent reporté de :	34 388,10

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **29 796,70**

- un excédent d'investissement de :	103 634,21
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un excédent de financement de : **103 634,21**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	29 796,70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	29 796,70
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	103 634,21

Travaux de rénovation des chalets de Port Lalande :

Mr FAVRE, co-président de la commission des travaux remercie les membres qui sont présents chaque semaine aux réunions de chantier malgré les intempéries ; le site, actuellement relooké et remis en

état grâce à la taille des végétaux et la réfection des allées, est très agréable. Il encourage les élus à se rendre sur place.

Travaux de création de vestiaires féminins de Football :

Le chantier aurait dû être achevé mais un sérieux défaut dans la pose du carrelage pose des problèmes d'écoulement, l'entreprise doit recommencer. Mr OLLIVON va débiter les travaux de raccordement à l'assainissement prochainement. Mr PLANTY ajoute qu'il convient de rester vigilant quant à l'achèvement de ce chantier et ne réaliser la réception définitive que lorsque toutes les réserves seront levées.

Proposition de projets d'investissement 2016 :

Mme le Maire présente les orientations budgétaires de 2016 :

- Tennis : réfection des sols des 2 courts et couverture de l'un d'eux + construction d'un local sanitaires/vestiaires
- Climatisation de la maison de santé
- Canalisation eau de Lissandre + traversée du bourg. Mr FAVRE précise que ces travaux ne concerneront que la portion comprise entre la pharmacie et le monument aux morts ; la présence de nombreux réseaux en souterrain complique la tâche, le cabinet CITEA étudie le projet qui inclura quelques aménagements dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité (PAVE)
- Ecole primaire : la peinture de certaines classes et la création de cloison dans les sanitaires garçons
- Ad'Ap : agenda d'accessibilité des bâtiments communaux
- Bâtiments communaux
- Terrains : projet d'acquisitions en vue de créer un lotissement
- Achat de matériels
- Assainissement des eaux pluviales de la côte du Rocher

Pour terminer, Mme le Maire présente une ébauche de projet intercommunal qui regrouperait les communes du Temple sur Lot et de Castelmoron. Suite aux besoins récurrents de la base de plein air du Temple en matière de logements pour les sportifs de haut niveau qui viennent s'entraîner, de rénovation de leurs équipements (piscine, salle de sport, etc) et face au manque de foncier disponible, la commune s'est tournée vers Castelmoron qui dispose de terrains de l'autre côté de la rivière. Le projet départemental de poursuivre la voie verte, actuellement construite jusqu'au Temple sur Lot, vient ajouter une opportunité supplémentaire à cette amorce de projet intercommunal ; la création d'une passerelle reliant la base sportive à la voie communal Fongrave-Castelmoron permettrait de solutionner le problème d'hébergement des sportifs en les accueillant au village de vacances géré par le Grand Bleu et inoccupé une grande partie de l'année, mais également de contourner la difficulté de longer la route départementale et le pont de Castelmoron dans le cadre de la voie verte. Même si son positionnement n'est pas encore défini, deux solutions sont envisagées : des terrains sont disponibles coté Castelmoron, notamment ceux appartenant à la famille Pourquier longeant la base fluviale, et donnant accès directement au lieu d'hébergement ; d'autres parcelles appartenant à la commune de Castelmoron, mais situées sur la commune de Fongrave au lieu-dit « Bourdichou », seraient idéalement situés pour la base de plein air, car en face de la structure templaise, mais un peu éloignés du village de vacances.

Mme le Maire précise qu'il ne s'agit là que d'un embryon de projet soumis à de multiples conditions, la principale étant l'octroi de financements pour la création de la passerelle. L'étude de faisabilité est en cours par les services départementaux mais aussi par l'agent employée par la CC Lot et Tolzac dont la rémunération sera partagée entre les 2 communes ; elle y consacre 14 h par semaine. Aucune étude financière et juridique n'est à ce jour effectuée. 3 membres du conseil participent aux réunions hebdomadaires à la CC, il s'agit de Mme le Maire et des 2 délégués communautaires que sont Mr TOMIET et Mr MARROT ; ce dernier exprime ses craintes face à un projet qu'il perçoit comme un « grand projet, mais ambitieux, audacieux et périlleux, il faut rester prudent ». Mr TOMIET présente les atouts d'un tel projet, l'optimisation du village de vacances, la possibilité de créer des investissements nouveaux pour la commune et augmenter l'attractivité pour les touristes. Mme le Maire ajoute que dans le contexte actuel, situation financière du département et crise économique nationale, ce projet ne représente pas une priorité pour les décideurs, mais qu'il conviendrait de le tenter ; un volet « pêche » avec la création d'un site spécifique à cette activité pourrait être envisagé, ainsi que la création d'une aire de camping-car et une aire de jeux. Mr MORIZET souligne le déséquilibre que ce projet représenterait entre les deux communes, Castelmoron ayant déjà programmé des

investissements pour cet exercice 2016 (tennis). Une attention particulière devra être portée sur le montage de l'opération si elle se finalise, qui portera le projet, une SEM (société d'Economie Mixte) ? Mr MARROT réaffirme l'importance de rester prudent et Mr FAVRE rappelle le contrat qui lie la commune au Grand Bleu jusqu'en 2020, laissant le temps pour la municipalité de la réflexion.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur la poursuite de cette étude et le bien-fondé du projet. Le Conseil, conscient de l'enjeu économique du village et désireux de dynamiser le site de Port Lalande, accepte de poursuivre cette étude à l'unanimité.

Questions diverses :

- **arrivée du médecin :** le Dr ALVAREZ a débuté aujourd'hui son activité au cabinet médical ; un retard dans l'informatisation de son cabinet l'oblige à établir des feuilles de soins pour commencer. Mr BENEZET remercie Mme SMALLWOOD présente dans l'assistance, pour son accompagnement envers Mr et Mme ALVAREZ, qui a facilité leur intégration. Mme le Maire remercie également Mr BENEZET pour son implication dans l'installation de son confrère médecin.

- Départ de Mr VITIELLO : Mme le Maire annonce le départ imminent du directeur de l'EHPAD le 31 mars prochain, en raison de sa mutation en Gironde. Il sera remplacé dans un 1^{er} temps par le directeur de Clairac, en mission intérimaire, Mr BARBOSA.
- Date du prochain conseil municipal : il est fixé au 11 avril afin de voter le budget primitif dans les délais impartis.
- Motion : une note relative aux difficultés que rencontrent les agriculteurs retraités est distribuée ; elle sera évoquée le mois prochain.
- Sécurité : Mr TOMIET demande où en est la pose des radars pédagogiques : à ce jour, un problème lié au raccordement électrique a retardé leur mise en fonctionnement ; le branchement sur l'éclairage public est complexe et coûteux, une autre solution est envisagée (batterie solaire adaptable)

-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h09.